

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux pour ENEDIS au 6 route Nationale, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société CEGELEC, 4 allée du Nautilus – 80440 GLISY à partir du 6 juillet 2026 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier pendant la même période.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société CEGELEC, 4 allée du Nautilus – 80440 GLISY.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 24 juin 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bénédicte SIMONIN-THIRIET".

Bénédicte SIMONIN-THIRIET